

## Enjeux d'aménagement en Tunisie

L'urbanisation, l'aménagement du territoire  
et la gestion de l'environnement  
Oliya Girard

*La Tunisie, comme de nombreux pays méditerranéen, a vu sa population croître de façon exponentielle en un demi siècle. Ces changements démographiques ont eu un impact majeur sur les modes d'occupation des territoires et sur la répartition démographique. La population tunisienne vit maintenant principalement en milieu urbain sur la côte littoral. Les changements démographiques, les nouvelles activités économiques et l'exode rural sont des facteurs qui ont grandement contribué à la modification des paysages naturels, agricoles ou urbanisés en Tunisie.*

*Aujourd'hui, le gouvernement doit concentrer ses efforts en terme d'aménagement autour des villes littorales, là où se trouve les zones les plus fragiles. L'importante énergie consacrée à la modernisation du pays doit aussi passer par la gestion et la protection de ses ressources naturelles, de ses paysages exceptionnelles et de ses zones sensibles à la dégradation.*

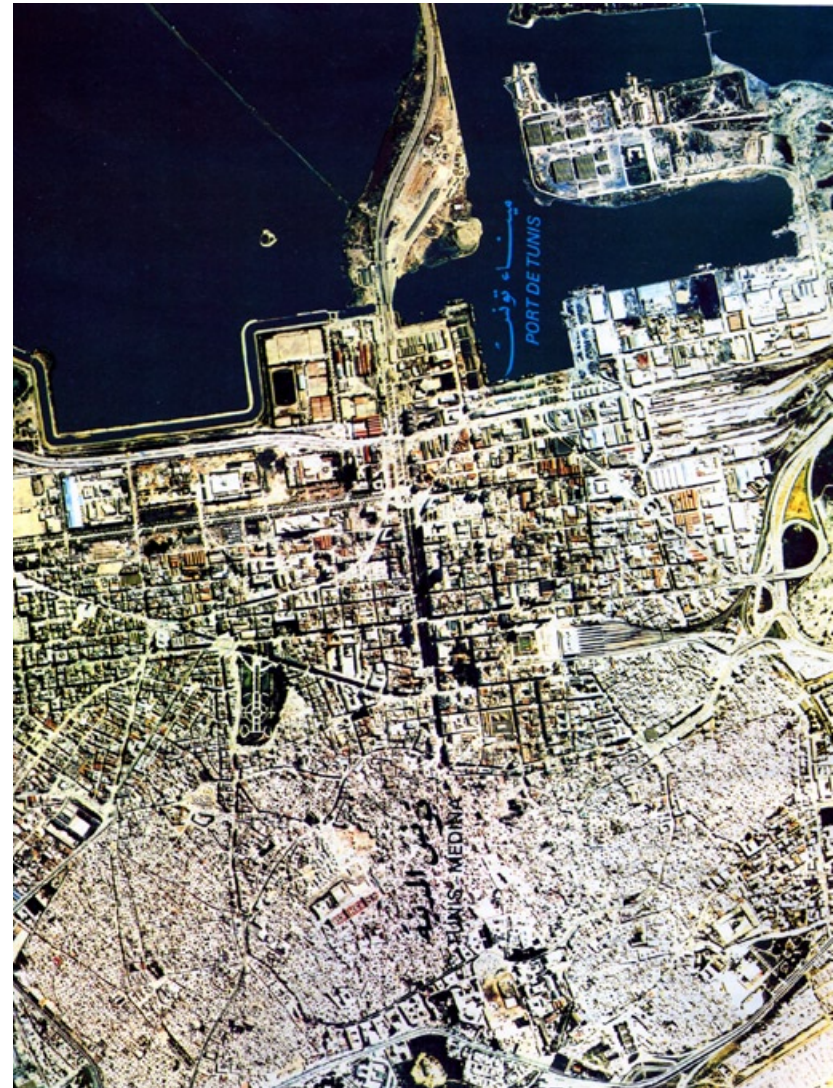


Fig. 1 : La ville de Tunis (source : ABDELKAFI, 1989)

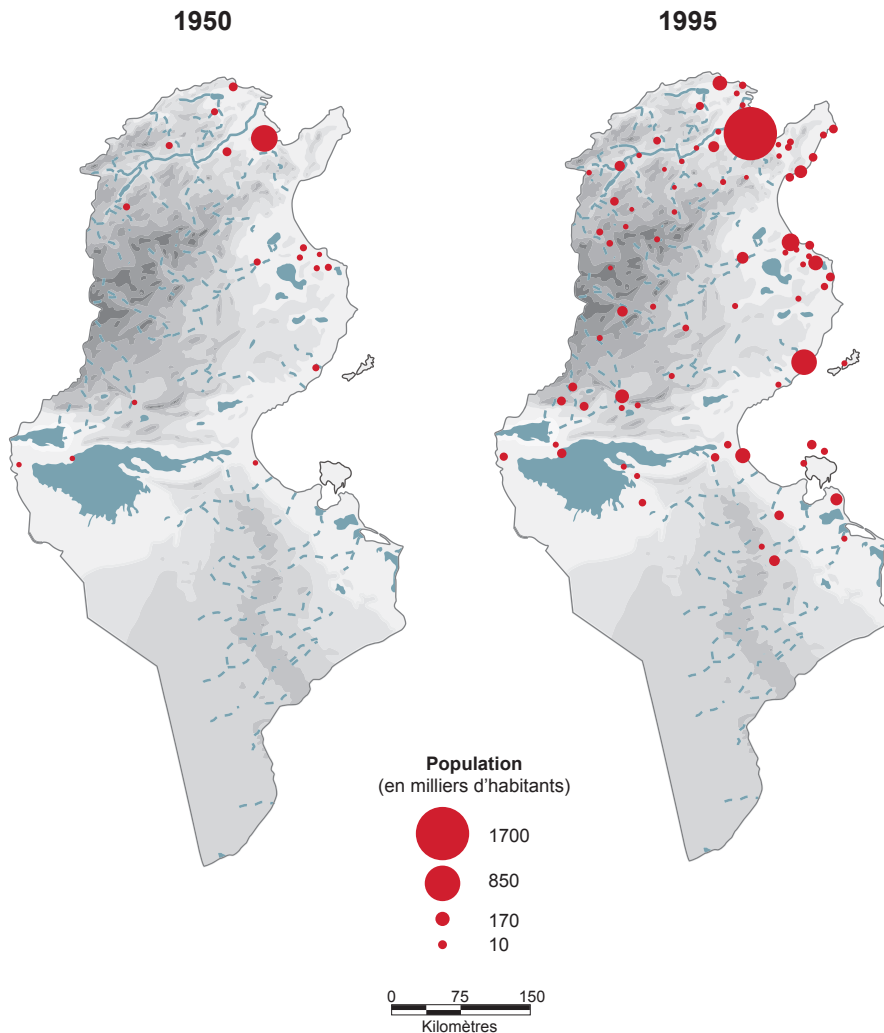


Fig. 2 : Évolution de l'urbanisation en Tunisie (source : SOUISSI, 2000)

«Le monde arabe se caractérise aujourd'hui par un extraordinaire essor des villes et par des changements dus à l'urbanisation. Sur une population de 200 millions d'habitants, environ la moitié est constituée de citadins. Par rapport aux autres pays en développement, ce taux d'urbanisation se situe juste après celui de l'Amérique Latine. L'explosion urbaine, qui caractérise plusieurs pays arabes, se traduit non seulement par une croissance spectaculaire des métropoles et des grands centres régionaux mais aussi par l'évolution rapide des petites et moyennes villes depuis une vingtaine d'années. Si ces transformations montrent une progression soutenue de la population urbaine du monde arabe, elles donnent lieu à un processus d'urbanisation peu uniforme. La diversité des situations nationales et l'existence de traditions urbaines propres à chaque pays (Maroc, Tunisie, Algérie, Syrie...) expliquent l'hétérogénéité des contextes urbains.»

(Mostafa Kharoufi, «Urbanisation et recherche urbaine dans le monde arabe»)

Ce constat se caractérise en Tunisie par une croissance soutenue sur l'axe littoral là où se trouve les plus grandes agglomérations et les centres économiques les plus dynamiques mais aussi des plus petites villes qui connaissent des changements constitutifs. Du milieu des années 70 au milieu des années 90, la population urbaine est passée de 2,7 millions à 5,4 millions, soit du simple au double en 20 ans (Ahmed SOUISSI, 2000). Cette urbanisation soutenue dans les dernières décennies a fait en sorte que dès 1975, le pays a compté plus de zones urbaines que de zones rurales et 2 personnes sur 3 vivent aujourd'hui en zone urbaine. La croissance rapide des villes a certainement eu des impacts importants sur la densité des zones urbaines et c'est sans doute dans la prolifération de l'habitat dit spontané que les impacts sont les plus importants. Au début des années 90, ce phénomène pose un défi pour les municipalités et les aménageurs qui sont confrontés à de nouvelles réalités à la périphérie des villes. Aujourd'hui, alors que la croissance urbaine a stagnée voire même régressée selon les secteurs depuis dix ans, les effets de la périurbanisation demeurent et la préoccupation grandissante d'une

meilleure compréhension de l'urbanisation et de l'occupation de l'espace à la périphérie résultera sans doute en un meilleur contrôle de la pression exercée sur des zones sensibles tel que les terres agricoles fertiles et les paysages littoraux.

## 1. LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE TUNISIENNE : LE CAS DE TUNIS

Un portrait de l'évolution urbanistique de la ville de Tunis, qui traverse la ville traditionnelle du Moyen-Âge, le protectorat français du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la mégapole contemporaine du XXI<sup>e</sup> siècle, nous permettra de comprendre mieux les enjeux de l'urbanisation future.

### 1.1 La ville précoloniale : la médina ou la ville musulmane

La forme de la ville musulmane ou arabe est intimement liée aux structures sociales et culturelles de la société qui l'habite. Les médinas sont des territoires privilégiés dans l'histoire du monde arabo-musulman pour des raisons religieuses, historiques et économiques. L'organisation spatiale de la médina de Tunis ne correspond pas à une structure planifiée et hiérarchisée mais plutôt à un support physique aux activités sociales, économiques et politiques. C'est une ville d'environ 90 000 habitants particulièrement dense, fermée, isolée du monde rural et du monde extérieur par des fortifications. Le tracé de la ville ne semble répondre à aucune organisation formelle sinon l'érection de la mosquée comme acte fondateur, l'expansion de la ville étant intimement liée à la création de nouvelles mosquées. L'Islam, à la base de l'instauration de la médina, guide à travers son livre sacré les principes d'organisation, établissant des espaces intérieurs intimistes, clos et fermés aux regards et des espaces extérieurs soumis à l'autorité de l'état selon les règles de la loi coranique qui définissent le sacré et l'interdit. On ne trouve pas d'espaces publics ni d'équipements collectifs comme dans les villes romaines ou les villes européennes mais des espaces résiduels qui comprennent les rues et les impasses avec pour seule fonction la



Fig. 3 : La médina de Tunis (source : ABDELKAFI, 1989)



Fig. 4 : Les rues de la médina (source : ABDELKAFI, 1989)

circulation à pied ou à cheval. Il est important de souligner que même si la Mosquée est le cœur de la ville, la croissance urbaine ne prend pas une forme concentrique mais a plutôt pris place le long d'axes est-ouest et nord-sud. L'auteur Jellal Abdelkafi (La médina de Tunis, 1989) rappelle qu'il ne faut pas «confondre centralité religieuse et forme spatiale : l'analyse géographique montre en effet que le plan de la ville n'est pas une projection mécanique de la structure théocratique de la société.»

En plus d'être un lieu de ségrégation entre les espaces résidentiels et les espaces économiques, la médina est



- Maisons de bordures
- Maisons intérieures
- Patios
- Impasses
- Rues

Fig. 5 : L'organisation d'un noyau résidentiel de la médina  
(source : Jellal ABDELKAFI, La Médina de Tunis : espace historique)

un lieu de ségrégation entre l'espace habité des rues publiques (les zquaq et les souika) et l'espace habité des ruelles (les derbs). Les derbs composent 69 % de l'ensemble de la médina et de ses faubourgs. Dans la médina de Tunis, les activités d'artisanat et de commerce sont concentrés à l'extérieur des espaces résidentiels; les souks consacré à une forme d'artisanat noble autour de la Grande Mosquée et les activités plus polluantes à la périphérie (teinturerie, poterie, tannerie).

La médina est une cité nettement distincte de l'espace rural et évolue dans un univers clos. Les frontières entre urbanité et naturalité sont clairement lisibles. Aujourd'hui la ville de Tunis offre un portrait inversé et la médina semble avoir perdu fonctions, formes et symboles. L'intégration de l'espace historique dans la ville coloniale puis contemporaine a toujours été une difficulté et nous verrons plus loin quels sont les enjeux actuels auxquels doivent faire face les médinas de Tunisie.

## 1.2 La ville coloniale : le protectorat français (1881-1956)

La capitale tunisienne se voit dédoublée dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aussi bien par des facteurs locaux que des facteurs européens qui prennent une place grandissante dans la ville. Entre 1860 et 1956 (fin du protectorat) des nouvelles zones d'urbanisations ont pris formes aux portes de la médina et selon plusieurs, en l'absence d'une colonisation française, la ville aurait quand même subi de grande transformation dans son organisation spatiale (Abdelkafi, 1989, p.61). Malgré ces observations, c'est sous le protectorat français que s'impose à la capitale une dualité nouvelle.

Entre le port et la colline dominée par la médina, les français construisent une deuxième ville selon les principes suivants :

- immeubles de 6 étages ;
- larges rues et avenues ordonnées dans un plan rectiligne ;
- espaces publics prépondérants ;
- ville orientée vers des fonctions de lien avec la métropole française ;
- port en eau profonde ;
- chenal d'accès à travers le lac Tunis est creusé pour lier la ville à la mer.

Tout le contraire de la médina, la ville française est une ville aérée, tournée vers la mer et ouverte sur l'extérieur. Elle accueille des infrastructures nouvelles tels des routes et des chemins de fers qui permettent d'amener vers Tunis les richesses et la population de l'arrière pays.

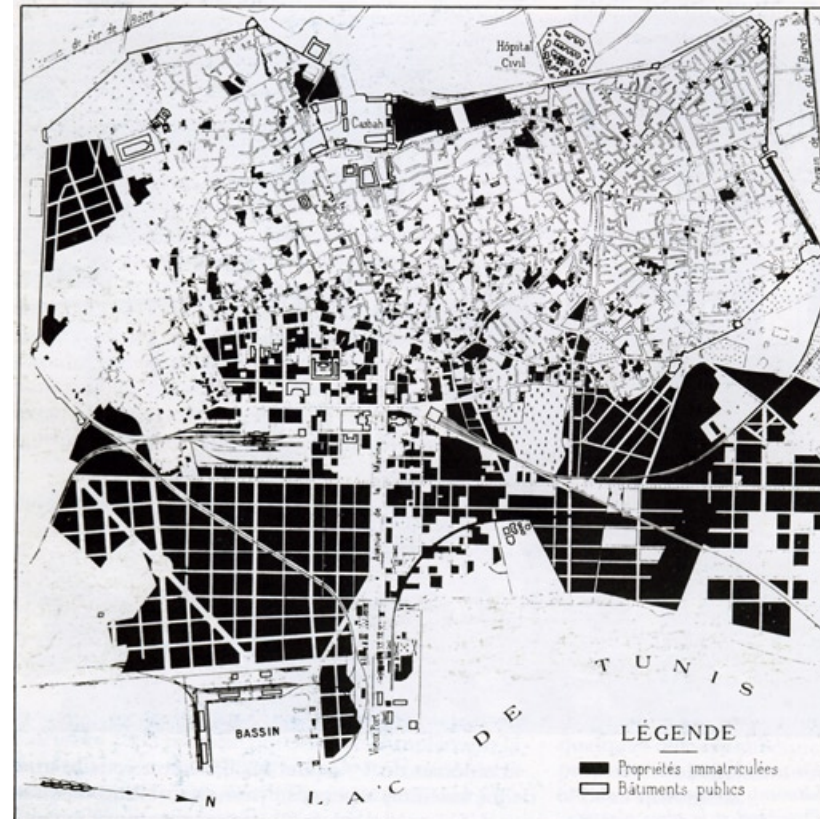


Fig. 6 : Plan orthogonale de la nouvelle ville coloniale en contraste avec la ville traditionnelle (Jellal ABDELKAFI, La Médina de Tunis : espace historique)

Trois grands axes majeurs structurent spatialement le développement de la ville :

- vers le Nord-est, quartiers administratifs, résidentiels avec extensions aisés vers le littoral (stations balnéaires).
- Vers le Nord-ouest, quartier Bardo, administratif avec au loin des habitats populaires au bâti horizontal similaire à la médina
- Vers le Sud-est, entrepôts et activités industrielles autour de la gare. Également un habitat populaire

Des contraintes physiques empêchent le développement harmonieux de la ville en cercles concentriques (lac Séjoumi à l'ouest, médina et lac de Tunis à l'est). Durant la période coloniale, plusieurs schémas d'aménagement sont projetés visant surtout à faire de Tunis un exemple, un projet reproductible véhiculant un projet culturel. En 1920, l'architecte Victor Valensi est mandaté par la municipalité de créer un projet d'embellissement. La proposition de Valensi est inspirée d'une esthétique beaux-arts qui marie respect de la culture indigène et du progrès contemporain. La médina elle est conservée intégralement, sans modification afin de préserver son unité et son charme. L'auteur Jellal Abdelkafi affirme que « cette idéologie de la conservation esthétique, transforme la Médina en objet inanimé, coquille vide d'habitants et, par conséquent de vie sociale » (ABDELKAFFI, 1989). Ce plan d'aménagement illustre l'approche adoptée par la plupart des plans directeurs de cette période, les concepteurs tentant tous de faire de la ville un modèle sans vraiment prendre en compte les spécificités de Tunis. L'urbanisme français a eu un impact certain sur plusieurs villes tunisiennes et l'héritage de cette colonisation est toujours bien présent.



Fig. 7 : L'architecture de la ville coloniale  
(source : Jellal ABDELKAFI, La Médina de Tunis : espace historique)



Fig. 8 : Grandes rues et avenues ordonnées  
(source : Jellal ABDELKAFI, La Médina de Tunis : espace historique)

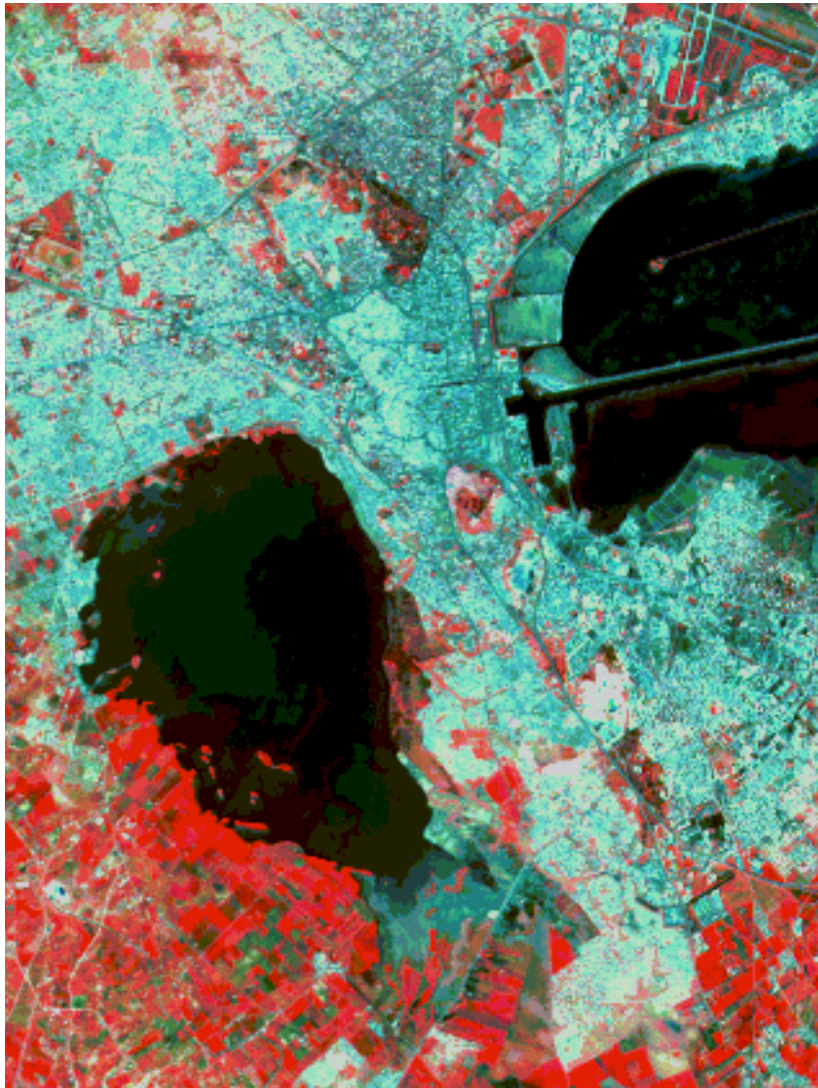


Fig. 9 : Étendue de l'urbanisation (en cyan) de la capitale en 2000  
(source : [www.educnet.education.fr/obter/appliped/tunis/theme/tun3.htm](http://www.educnet.education.fr/obter/appliped/tunis/theme/tun3.htm))

### 1.3 La ville contemporaine : l'explosion urbaine (1956-2006)

De l'indépendance à aujourd'hui, la population de Tunis a explosé pour atteindre en 2004 le 2 millions d'habitants. La ville s'étale sur une superficie de 20000 ha, soit un diamètre de 25 kilomètres. À partir de 1975, la croissance de la population totale tunisienne se stabilise et l'exode rural est ralenti mais Tunis continue de croître de façon endogène, par transfert des villes de tailles moyennes vers la capitale.

Le tissu urbain prend de l'expansion rapidement dans les périphéries mais de façon inégale selon les secteurs géographiques. Les périphéries se distinguent les unes des autres pas la qualité de leur tissu urbain, la trame routière parfois plus dense ou moins dense, la densité de la végétation, et autres critères qui permettent d'observer des déséquilibres socio-économiques et sociopolitiques dans l'agglomération.

Dans le secteur Nord-ouest, dans le prolongement du quartier administratif (secteur Bardo), le bâti a évolué de façon relativement anarchique. Soit par un habitat spontané et des constructions illégales (bidonville, constructions précaires) ou soit par la construction d'habitats collectifs bon marché dans des quartiers pauvres en équipements collectifs. L'architecture résidentielle est horizontale composée de petites maison de un ou deux étages ce qui rappelle les formes de l'habitat dans la médina traditionnelle.

Le centre qui comprend l'espace historique et la ville coloniale progresse peu et éprouve même une dégradation au niveau du bâti dû à l'absence d'entretien et les surdensités de populations qui l'occupent après l'indépendance. La municipalité tente donc de mettre en valeur la médina pour des raisons patrimoniales et historiques et de revitaliser le quartier européen par la construction de grandes tours ou l'implantation de ponts autoroutiers visant à mieux gérer les flux d'automobiles importants à proximité du centre.

Le secteur nord et nord-est abrite les classes moyennes et un bon nombre d'établissements universitaires et institutionnels. L'architecture y est de bonne qualité et de nombreuses voies autoroutières le dessert et relie le centre-ville à l'aéroport. Ces quartiers sont également hôtes des activités tertiaires et bancaires qui se trouvaient à l'étroit dans le centre européen. Cette zone est propice à la mise en place de futurs projets d'aménagement car de nombreux terrains demeurent vacants. On note aussi une urbanisation touristique qui prend place en bordure de plage.

Quand à lui, le secteur sud est caractérisé depuis longtemps par une activité industrielle, ferroviaire, minière (plusieurs carrières) et portuaire. Il semble que les extensions urbaines ont tendance à rejoindre ce secteur et les lotissements résidentiels se multiplient le long des axes routiers.

Aujourd'hui, la Tunisie se tourne vers une urbanisation de type internationale, sans véritable sens identitaire. Nous verrons dans les pages suivantes les enjeux d'urbanisation et de périurbanisation auxquels fait face l'ensemble du territoire tunisien et qui s'illustrent fortement dans sa capitale.

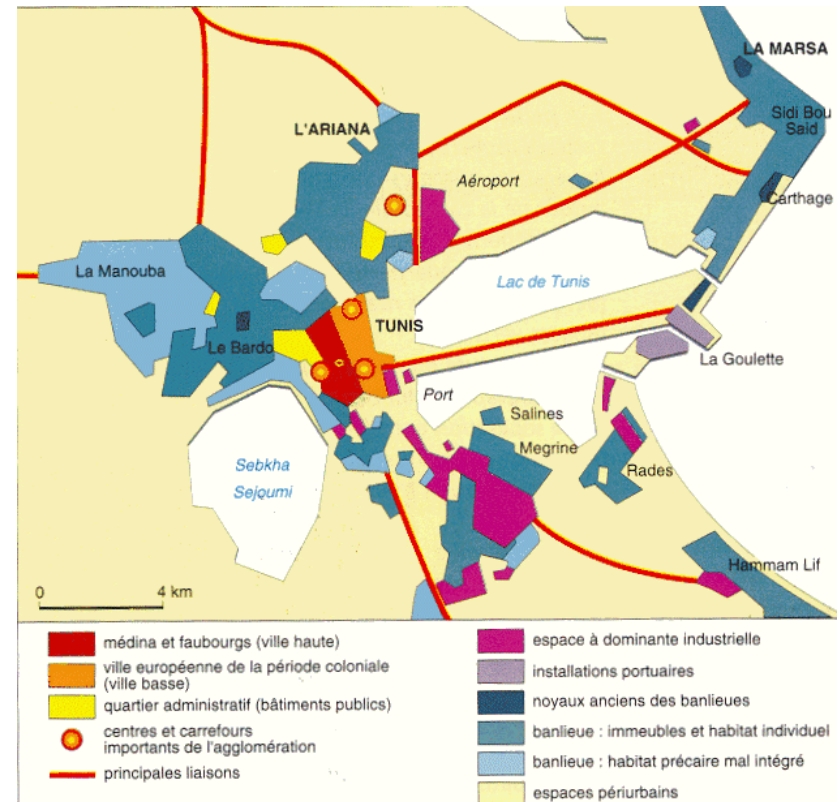


Fig. 10 : Développement de la ville de Tunis  
(source : [www.educnet.education.fr/obter/appliped/tunis/theme/tun3.htm](http://www.educnet.education.fr/obter/appliped/tunis/theme/tun3.htm))

## 2. LES ENJEUX ACTUELS DU TERRITOIRE

### 2.1 La charge démographique et les modifications des paysages ruraux

Récemment, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable a engagé un débat politique dans l'optique d'en arriver à un Plan d'Action Méditerranée. Tel que décrit au début de ce document, les phénomènes démographiques ont profondément marqué la société tunisienne. Jellal Abdelkafi parle d'une double révolution : «la première, démographique et sociale, a complètement bouleversé la charge et la répartition des populations sur le territoire ; la seconde, technique et économique, a radicalement transformé les modes de faire-valoir du sol» (ABDELKAFI, 2004). Les conséquences de ses deux révolutions s'illustrent par une dénaturation des paysages plus ou moins rapide et une recomposition difficile. Les phénomènes de périurbanisation ont un impact majeur sur les ressources naturelles mais la répartition géographique de la population est tout aussi inquiétante car le tiers de la population est urbanisé. En 1956, 90 % de la population est rurale, ce taux passe à 60 % en 1994 et à 35 % en 2005. «En un siècle, le monde rural a subi de profondes transformations : l'équilibre entre la société rural et son environnement – dont on ne dira jamais assez combien il est fragile en climat méditerranéen, et précaire en milieu semi désertique – est désormais rompu. La société dont la dimension tribale était relativement homogène, obéit désormais à des stratégies familiales hétérogènes, répondant à des comportements démographiques appropriés aux nouvelles situations économiques et sociales» (ABDELKAFI, 2004).

Les moyens techniques ont eux aussi grandement évolués et ont eu un impact important sur les paysages et les modes de vies ruraux : défrichage de large bande pour la culture des céréales, mécanisation des travaux de la terre, croissance de la taille des exploitations et nouvelle gestion de celle-ci sur un modèle capitaliste. Le rapport à la nature est modifié radicalement dans une population rurale maintenant sédentaire pour laquelle la culture de la terre n'est plus la seule ressource (à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité de la population rurale pratique le nomadisme).



Fig. 11 : Une oliveraie de la région de Sfax (source : flickr.com)

## 2.2 La péri-urbanisation : cause et effets

La péri-urbanisation se définit la plupart du temps par une extension non programmée des zones urbaines. Ce phénomène est complexe et il est le résultat de causes multiples qui ne sont pas le simple fait de la croissance démographique. De manière générale, la péri-urbanisation prend place sur des lots agricoles ayant un statut foncier mal défini et évolue en discontinuité avec le tissu urbain de la ville. L'habitat y est de bonne facture mais les infrastructures déficientes. À Tunis par exemple, c'est la migration résidentielle de ménages de classes moyennes ou de ménages incapables d'accéder à la propriété dans le centre qui occupent la périphérie. C'est un phénomène de redistribution spatiale de la population urbaine vers la périphérie mais aussi une redistribution de la population rurale qui migre vers la ville. L'urbanisation extensive se produit souvent dans un contexte de désorganisation urbaine de faible densité qui aura des conséquences majeures sur l'environnement et la population. La plus visible et la plus marquante étant le recul des terres agricoles autour des grandes villes sur lesquelles s'exercent une spéculation foncière. Cette dernière attire une population à la recherche d'opportunités d'établissement fonciers ce qui favorise ainsi l'implantation de quartiers à l'extérieur du périmètre urbain et par le fait même en dehors des zones légiférées en matière d'occupation du sol. Les premiers noyaux de développement créent dans un premier temps des friches urbaines côtoyant des lots agricoles disparates pour finalement être occupés par l'habitat au fil des années.

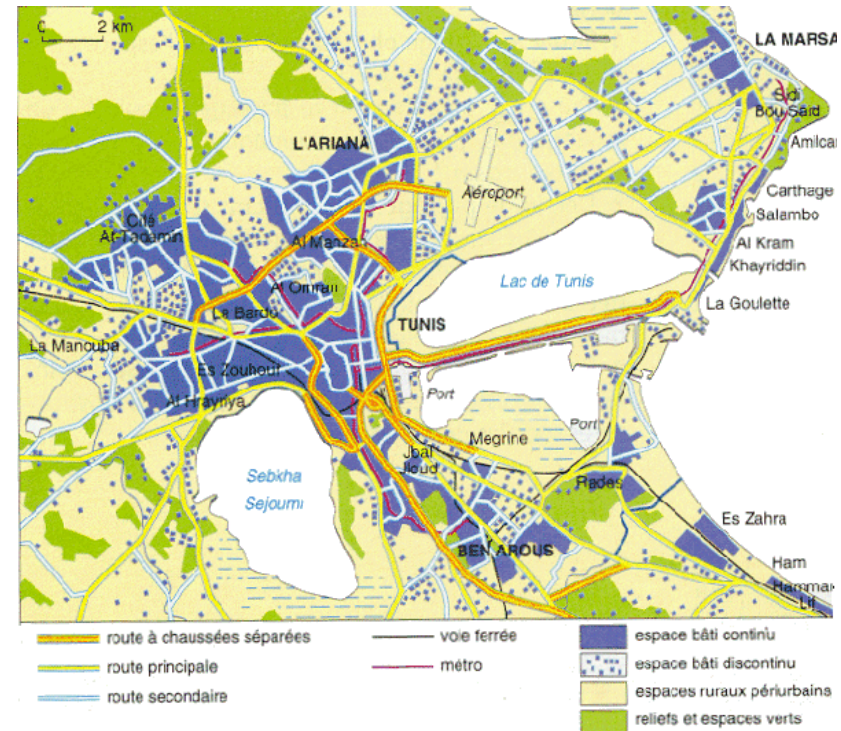


Fig. 12 : Répartition de l'habitat dans la région de Tunis  
(source : [www.educnet.education.fr/obter/applied/tunis/theme/tun3.htm](http://www.educnet.education.fr/obter/applied/tunis/theme/tun3.htm))

### 2.3 Urbanisation et paysage

« L'urbanisation est un phénomène à composantes démographique, sociale et économique qui consomme l'espace, désorganise la trame foncière agricole, perturbe et enlaidit les paysages naturels et ruraux. » (ABDELKAFI, 2004)

Dans son article Tunisie, paysages en devenir, l'auteur Jellal Abdelkafi décortique les mécanismes de destruction des paysages. (1) **L'urbanisation sans projet**, (fig. 13) une tendance observée dans les villages, petites villes et villes moyennes qui connaissent une explosion plus marquante où les espaces urbanisés s'étalent sans logique de planification créant une colonie d'édifices dans la périphérie rurale des vieux noyaux précoloniaux et coloniaux. Ce phénomène a pour résultat des villages sans véritable caractère et des paysages environnants fragilisés. (2) **Les projets d'urbanisation contre-nature** (13b) s'illustrent par des projets immobiliers au milieu de nul part, au cœur d'une forêt par exemple, dont le seul objectif est de produire un logement à meilleur coût, sans préoccupation pour les milieux dans lequel ils s'insèrent. (3) **L'urbanisation prédatrice**, (fig. 14) une des formes les plus inquiétante pour l'environnement, consiste à une forme de banlieusardisation, la classe moyenne fuyant les villes mal aimées pour trouver la paix dans une campagne bienfaitrice. « Ils se conduisent alors comme des prédateurs, saisissant les opportunités foncières et urbanisant les territoires de qualité. » (ABDELKAFI, 2004) (4) **L'urbanisation rampante**, (fig. 15) présente surtout là où les grandes villes rejoignent des villages ruraux. Des poches d'urbanisation se dessinent aux limites des zones autorisées par les plans d'aménagement. Ce sont les ruraux eux-mêmes qui occupent ces zones ou les migrants qui cherchent à se rapprocher de la capitale.



Fig. 13 : Urbanisation au sud de Hammamet (source : Google Earth)



Fig. 13b : Un golf en milieu semi-aride (source : Google Earth)



Fig. 14 : Urbanisation à l'ouest de Tunis (source : Google Earth)



Fig. 15 : Urbanisation au sud de Tunis (source : Google Earth)

## 2.4 Littoral, tourisme et urbanisation

Le littoral tunisien s'étend sur environ 1300 km et l'on y trouve pratiquement toutes les villes de plus de 30 000 habitants ce qui représente plus de 70 % de la population tunisienne. Les côtes nord, très bien arrosées, offrent des paysages pittoresques grâce une population végétale qui croît sur un relief accidenté. Le littoral oriental est quant à lui tributaire de ressources naturelles déterminantes. On y trouve des terres fertiles et des nappes phréatiques importantes. L'accessibilité des côtes tant par voie terrestre que maritime a favorisé l'essor des activités économiques et l'implantation humaine. À l'heure actuelle, le littoral regroupe l'essentiel des activités économiques qui s'illustrent en 2000 par 93 % des activités touristiques du pays et 88 % des emplois du secteur industriel. Le chercheur Ahmed Souissi estime que « si cette concentration s'est faite au détriment des terres agricoles, le secteur agricole côtier conserve cependant son potentiel de production malgré une certaine surexploitation des ressources naturelles. » (source : SOUISSI, 2000)



Fig. 16 : Une station balnéaire près de Hammamet (source : flickr.com)



Fig. 17 : Une station balnéaire près de Monastir (source : flickr.com)

Historiquement, le littoral a toujours été occupé plus particulièrement sur la côte Est. On trouve en Tunisie plus de 200 sites antiques au bord de la Méditerranée tel Carthage, ville historique qui attire un flot considérable de touristes chaque année. L'exploitation des ressources halieutiques se présente comme une des activités économiques les plus anciennes de la côte, amenant une population de pêcheurs à l'origine de nombreuses villes côtières. Les richesses du sol ont également été déterminantes puisque le littoral est constitué de plaines fertiles propices à des cultures arboricoles comme l'olivier et irrigués grâce aux nappes phréatiques en sous-sol. Aujourd'hui, le tourisme se présente comme une activité déterminante pour l'avenir du littoral. Les plages constitue une ressource naturelle à exploitée entraînant le développement de complexes balnéaires le long de la côte, près des centres d'urbanisations actuels. Le littoral et l'activité agricole déjà fragile se trouvent donc menacés par une urbanisation galopante, fruit de l'exode rurale, de la périurbanisation et du développement du tourisme.

L'exemple de Hammam Sousse située au Nord Est de la ville de Sousse, qui a vu son économie muter et ses paysages se transformer radicalement, illustre bien les nouvelles confrontations entre agricultures et urbanismes balnéaires. À la fin des années 1970, la création de la première station balnéaire de la Tunisie marque la fin d'une activité agricole traditionnelle le long de la côte de cette région. Dès son ouverture, la station connaît un succès économique qui entraîne l'installation de nouveaux équipements touristiques. Cette urbanisation littorale tourne le dos à l'arrière pays et croît en bande étroite face à la mer en utilisant les espaces ruraux.

Le paysage agricole qui présentait une agriculture traditionnelle des ouljas, parcelles agricoles sur le front de mer, s'est vu radicalement transformé en paysage hôtelier de qualités architecturales douteuses. Il reste aujourd'hui quelques parcelles enclavées entre les hôtels. Il faut également noter une tendance à l'abandon des activités agricoles afin de se tourner vers des activités touristiques perçues comme plus lucratives ce qui a pour effet une spéculation foncière autour des zones touristiques. Le cas d'Hammam Sousse illustre parfaitement ce que M. Abdelkafi qualifie d'urbanisation sans projet, évoluant au gré des nouvelles préoccupations et se mêlant au tissu rural traditionnel.



Fig. 18 : Hammam Sousse en 1950



Fig. 19 : Hammam Sousse en 1995



## 2.5 Gestion des ressources sur le littoral

Dans un climat fragile comme celui de la Tunisie, les ressources naturelles constituent un enjeu important de gestion de l'environnement. Actuellement, la pression de la demande sur la ressource en eau n'est pas alarmante à condition de mettre en place des mesures de gestion de la demande surtout dans les secteurs agricoles et touristiques. À l'heure actuelle, c'est le traitement et la destination des eaux usées qui constituent un enjeu pour le littoral. Malgré les efforts de meilleure gestion des eaux usées près des stations balnéaires, des problèmes persistent notamment dans les cas de prétraitements des rejets industriels. On assiste également à une dégradation des plages par érosion à certains endroits causée entre autre par les activités industrielles et agricoles. Par ailleurs, les aménagement hydrauliques à l'intérieur du pays ont eux aussi des conséquences sur la zone côtières. La construction de barrages par exemple a contribué à la réduction de la sédimentation marine, source principale d'alimentation des plages en sable.

Le schéma d'aménagement du territoire prend très au sérieux les transformations sur le littoral et particulièrement la gestion de la demande en eau qui «constitue l'élément fondamental de la politique de l'eau en Tunisie pour les prochaines décennies.» (Le schéma national d'aménagement du territoire)

## 2.6 Protection de la nature et conservation du patrimoine

Le gouvernement Tunisien a mis en place dès le début des années 70 un programme de protection et de conservation qui a conduit au fil des années à la création de 16 réserves naturelles et de 8 parcs nationaux. C'est le Code forestier promulgué en 1966 et reformulé en 1988 qui constitue l'outil juridique de base en matière de conservation du milieu naturel en Tunisie et de création des parcs nationaux. La grande diversité des milieux naturels offre en Tunisie une riche diversité biologique qui est visible à travers les réserves naturelles et les parcs nationaux qui présentent une importante diversité faunistique et floristique à l'échelle du pays. Dans ces réserves, on a réintroduit plusieurs espèces, surtout animales, mais une meilleure conservation des communautés biotiques et la gestion de la protection reste à améliorer. La conservation et la gestion de l'environnement sont sous la responsabilité de l'Etat alors que l'utilisation de ses ressources est en grande partie le droit des particuliers et des communautés locales. Se pose alors un problème de prise de conscience et de responsabilisation des bénéficiaires. On trouve dans le schéma directeur des objectifs visant une meilleure gestion des milieux fragiles et de leurs ressources naturelles :

«Les orientations s'articulent autour des axes directeurs suivants :

- Traiter les sols, la végétation, les eaux et les milieux naturels non pas en tant que simples ressources, mais comme patrimoine à valeur économique essentielle pour le développement économique et social durable.
- [...]
- Faire face aux exigences nationales et globales en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité par la valorisation du savoir-faire local, régional et national.» (Le schéma national d'aménagement du territoire)

## 2. 7 Les parcs nationaux

### 1. Le parc national des îles de Zembra et Zembretta (1977) :

Situé au large du cap Bon il est d'une superficie de 391 hectares. C'est aussi une réserve marine biologique. Désigné en 1977 comme réserve de la Biosphère par l'UNESCO, il est situé en pleine mer méditerranée et constitue avant tout un site naturel.

### 2. Le parc national de l'Ichkeul (1980) :

75 km au nord de Tunis et 25 km au sud-ouest de Bizerte. Superficie de 12 600 hectares. Il est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco selon les critères suivants : « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ». (wikipedia.org) «Le lac et les zones humides de l'Ichkeul constituent un relais indispensable pour des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs – canards, oies, cigognes, flamants roses, etc. – qui viennent s'y nourrir et y nicher. Le lac est l'ultime vestige d'une chaîne de lacs qui s'étendait jadis à travers l'Afrique du Nord.» (<http://whc.unesco.org/fr/list/8/>) En 1996, le site est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril à cause de la salinité des eaux du lac qui menaçait les populations d'oiseaux. Le 10 juillet dernier, le parc a été retiré de cette liste grâce aux efforts des instances tunisiennes pour mettre fin à l'utilisation agricole des eaux du lac.

### 3. Le parc national de Bou-Hedma (1980) :

Sur une superficie de 16.488 ha, il comprend trois zones de protection. Il fait partie de la chaîne de Orbata-Bou-hedma de l'Atlas Saharien Sud Oriental et, fait partie du paysage des steppes subtropicales à Acacia. Le point culminant du jebel Bou-Hedma atteint 840 mètres. Il avait déjà été reconnu d'importance internationale en 1977, lors de sa désignation comme réserve de la biosphère par l'UNESCO

### 4. Le parc national de Chambi (1980) :

Ce parc s'étend sur 6 723 hectares autour du Djebel Chambi, le point culminant de la Tunisie, situé à l'ouest du pays. Sa création vise à protéger la faune et la flore typiques d'un milieu semi-aride étagé. La gazelle de montagne ou gazelle de Cuvier est l'animal emblématique du parc. Ce site a lui aussi été désigné en 1977 comme réserve de la biosphère mondiale.



Fig. 20 : Le parc national de l'Ichkeul

5. Le parc national d'El Feidja (1990) :

Le parc d'une superficie de 2632 hectares est situé à l'extrême Nord-Ouest de la Tunisie. Il abrite des espèces floristiques et faunistiques rares et la végétation dominante est constituée de chênes zen et de chênes liège. La forêt recouvre près de 90 % de la surface totale de l'aire protégée.

6. Le parc national de Boukornine (1987) :

Situé au Sud-Ouest du golf de Tunis, à 18 km de la capitale, il couvre une superficie de 1.939 ha. Le site surplombe le littoral nord-est et constitue la terminaison de la chaîne montagneuse de la Dorsale tunisienne. On y trouve également la présence de traces ancienne du temple de Baal Saturne Balcarnansis et d'autres ruines antiques se rapportant aux romains.

7. Le parc national de Jebil (1994) :

Situé dans le sud tunisien, il couvre une superficie de parcours sahariens et de grand erg orienté d'environ 150.000 ha. C'est le plus grand parc national tunisien. La végétation du jebil est typiquement saharienne et c'est essentiellement un lieu de protection de la nature.

8. Le parc national de Sidi Toui

Le parc de 6315 hectares fait parti du paysage des steppes du Sahara oriental. Le parc est formé d'un massif montagneux d'altitudes variant entre 45 et 172 mètres, de steppes et de formations dunaires.

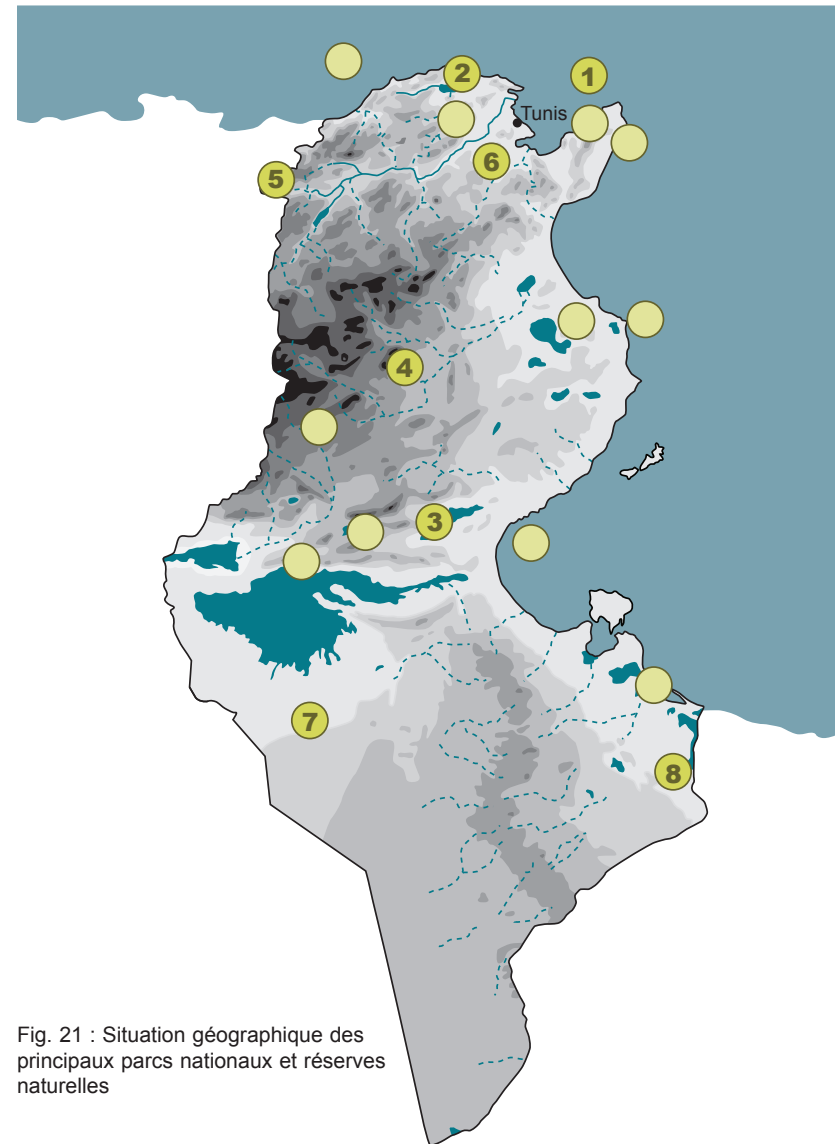


Fig. 21 : Situation géographique des principaux parcs nationaux et réserves naturelles

## 2.8 La protection du patrimoine

Nous avons parlé dans un premier temps de la gestion du patrimoine naturel mais quand est-il du patrimoine culturel? Sept sites tunisiens se trouvent sur la liste du patrimoine de l'Humanité de l'Unesco pour leur caractère emblématique et leur importance d'un point de vue historique. Parmi ceux-ci, trois vestiges de l'Empire romain reconnus mondialement :

1. L'amphithéâtre d'El Jem ;
2. Le site archéologique de Carthage ;
3. Le site archéologique de Dougga/Thugga.

On trouve également sur cette liste des exemples de cités musulmanes historiques particulièrement bien conservées et ayant eu un rôle historique déterminant pendant plusieurs siècles :

4. la cité punique de Kerkouane et sa nécropole qui aurait été abandonnée pendant la première guerre punique (vers 250 av. JC) ;
5. la médina de Sousse ;
6. la médina de Tunis ;
7. la médina de Kairouan.

C'est le Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du patrimoine qui a pour mission «de veiller à la conception, l'élaboration, la mise en oeuvre et l'exécution de la politique culturelle du pays.» (site du ministère, [www.ministeres.tn/html/ministeres/attributions/culture.html](http://www.ministeres.tn/html/ministeres/attributions/culture.html)) Comme membre de l'Unesco, la Tunisie s'est engagée à mettre en place des politiques de protection et de mise en valeur de ces sites patrimoniaux. De plus, ces lieux offrent au pays une opportunité économique du point de vue touristique et culturel.

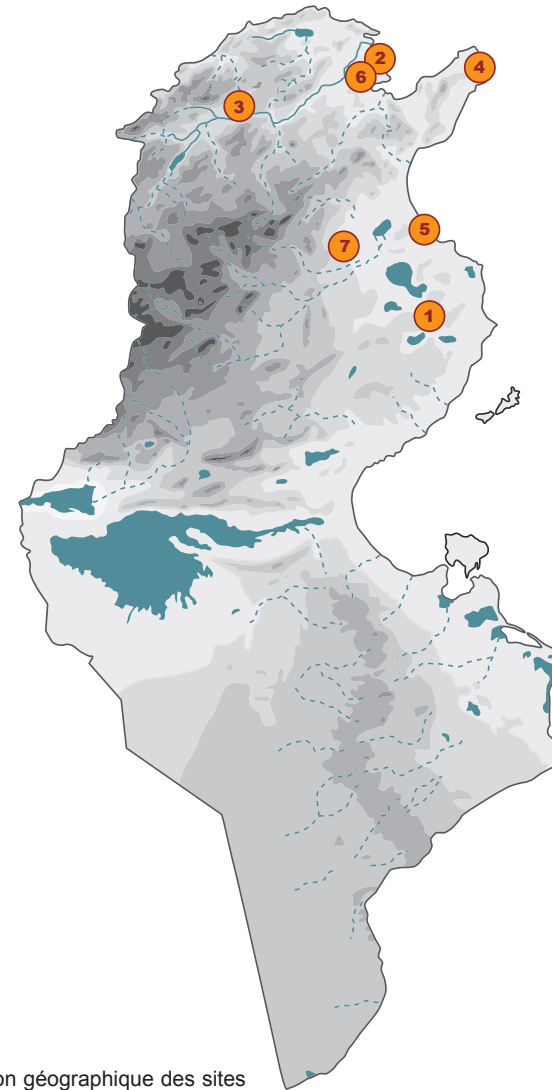


Fig. 21 : Situation géographique des sites du patrimoine de l'humanité de l'Unesco

### 3. ENJEUX ACTUELS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

«La protection de l'environnement en Tunisie représente, à la fois, un choix stratégique et un défi : conçue dans une vision de long terme, elle est l'expression d'une politique volontariste soucieuse d'assurer un bien être aux citoyens tout en garantissant des ressources naturelles durables aux générations futures, sans freiner pour autant l'aspiration de tout un peuple à accéder à un niveau supérieur de développement économique et social. C'est ainsi qu'elle occupe une place privilégiée dans les préoccupations de l'État reflétée par l'importance des ressources financières allouées au secteur, ressources records, comparées à celles consacrées par nombreux pays de par le monde, même les plus développés » (Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 2000).

À la lumière des principaux enjeux d'urbanisation du territoire, il paraît évident que le secteur littoral est la zone qui posera le plus de défi en terme d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement. Dans cette optique, cette deuxième partie vise à comprendre les instruments aptes à répondre à cette problématique et à dresser un portrait des principales stratégies d'interventions.

#### 3.1 Principaux acteurs de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire en Tunisie

La gestion de l'aménagement du territoire Tunisien est sous la tutelle de nombreux intervenants mais c'est principalement au Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire que sont confiés les tâches de planification et de coordination, la gestion cohérente et informée de l'espace urbain, la planification de futurs établissements et finalement la législation touchant l'aménagement du territoire. La protection de l'environnement, la conservation de la nature et la mise en œuvre d'une législation environnementale est quant à elle confiée au Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Intimement liée à cette instance gouvernementale, plusieurs agences assurent un rapport plus étroit avec les enjeux du milieu. Parmi celles-ci, l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), créée en 1995, est chargée d'appliquer la politique de l'état en matière de protection du littoral et de gestion du territoire maritime. L'agence nationale de protection de l'environnement (1988) a aussi un rôle important à jouer dans l'élaboration de stratégies environnementales et dans la gestion et la conservation d'aires protégées et de parcs naturels. Il va sans dire que ces agences et ministères doivent assurer une étroite collaboration avec les ministères de l'agriculture et des ressources hydrauliques, du transport et du tourisme dans l'élaboration et l'application de stratégies les concernant tous.

Finalement, le secteur privé a une influence certaine sur l'aménagement du territoire tunisien, particulièrement dans les grandes capitales et sur le territoire littoral là où les facteurs économiques et touristiques sont les plus significatifs. Les différentes agences et ministères s'associent parfois à des groupes privés dans les secteurs de gestion de l'énergie, de gestion des déchets résiduels, de gestion de l'eau ou dans des projets de développements urbains par exemple.

En général, on peut affirmer que le gouvernement tunisien est préoccupé par les questions environnementales et fait des efforts considérables depuis la fin des années 70 pour agir sur son territoire. Les régions méditerranéennes sont touchées par des enjeux environnementaux de premier plan (urbanisation rapide, désertification, dégradation du littoral, agriculture en décroissance) auquel la Tunisie tente de faire face adéquatement et efficacement.

### 3.2 Le schéma national d'aménagement

«Le nouveau schéma national d'aménagement du territoire dont les orientations de base sont définies depuis 1997 est basé sur le concept de développement durable. Il constitue l'expression spatiale et territoriale des principes d'action de l'agenda 21 national. Ainsi, le développement du territoire sera construit selon trois axes, qui sont à la fois les trois exigences dictées par les réalités du pays et les trois objectifs majeurs de développement fixés pour les deux prochaines décennies à venir :

- Un développement efficace, en terme de compétitivité internationale ;
- Un développement durable à la mesure des pressions exercées sur les ressources naturelles;
- Un développement équitable, assurant un haut niveau de cohésion sociale.

«Les orientations d'aménagement pour un développement durable visant à rendre le territoire national plus compétitif pour la soustraction internationale organisée dans le cadre de la mondialisation s'articulent autour des questions suivantes» (Schéma directeur).

De façon générale, les objectifs du schéma semblent prendre en considération les enjeux actuels du paysage énoncés dans la première partie.

#### 1. Maîtriser la densification du littoral

Pour faire face aux problèmes de gestion du territoire littoral et afin de répondre adéquatement aux enjeux économiques qui s'y trouvent, le schéma prévoit la mise en place de deux politiques :

- « Une politique urbaine, en vue d'assurer la maîtrise foncière de l'urbanisation et la desserte efficace par les transports collectifs;

- Une politique des transports permettant une complémentarité entre la route et le chemin de fer considéré comme un mode de transport environnemental» (Schéma directeur).

Malgré l'absence de politiques claires à cet effet, une attention est portée à l'écologie des milieux littoraux aussi bien dans la protection des littoraux fragiles mais aussi dans la lutte contre les pollutions et la gestion des ressources naturelles.

#### 2. Réduire la pression démographique sur les milieux fragiles

On considère par zones fragiles les forêts, les steppes et les oasis. Des programmes doivent être mis en place afin de rétablir l'équilibre entre population et ressources naturelles dans ces régions.

#### 3. Réorganiser la gestion de l'eau

Comme il a été identifié dans les parties précédentes, la gestion de l'eau constitue un défi majeur pour les prochaines décennies. Le schéma national d'aménagement met en place une série de politiques qui, si appliquées de façon cohérente, pourront répondre aux enjeux actuels.

- «Donner la priorité aux politiques d'économie d'eau : l'économie d'eau est une priorité nationale, qui suppose elle-même une série d'actions à caractère culturel et économique;
- Gérer dorénavant d'une manière durable les ressources en veillant à ne jamais dépasser leurs capacités;
- Considérer l'eau comme une ressource rare ayant un coût en elle-même et pas seulement un coût d'exploitation;
- Restructurer la politique des périmètres irrigués et en particulier dans le cas de fonctionnement à partir de forages;
- Traiter la question des transferts d'eau dans la perspective d'une pénurie de la ressource» (Schéma directeur).

On peut sentir dans cette démarche une volonté de changement dans les mentalités puisque la gestion de l'eau touche tous les secteurs socio-économiques.

#### 4. Mieux gérer les milieux fragiles et leurs ressources naturelles

C'est dans cette partie du schéma que l'on trouve une attention particulière portée sur la situation agricole. Par contre, il ne s'agit pas d'objectifs concrets et applicables mais plutôt des axes directeurs qui doivent guider les politiques locales et régionales. On constate l'absence d'un véritable plan national de gestion des conflits agricoles et périurbanisation ce qui dilue les interventions créant sans doute des inégalités dans la planification d'une région à l'autre.

- «Traiter les sols, la végétation, les eaux et les milieux naturels non pas en tant que simples ressources, mais comme patrimoine à valeur économique essentielle pour le développement économique et social durable.
- Sélectionner et hiérarchiser les priorités en termes d'urgences (écologiques, économiques et sociales) et d'inertie (invariants structurels, lentes évolutions sociétares) et ce aux différentes échelles spatiales.
- Accorder à l'objectif stratégique de sécurité alimentaire l'importance nécessaire pour soutenir l'effort de développement.
- Faire face aux exigences nationales et globales en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité par la valorisation du savoir-faire local, régional et national» (Schéma directeur).

#### 5. Mieux structurer l'armature urbaine et les infrastructures

- Promouvoir le développement des villes intermédiaires;
- Développer les infrastructures de base et les superstructures dans les grandes villes;
- revoir les rapports villes campagnes en consolidant ces rapports pour une meilleure combinaison entre les fonctions urbaines et les fonctions rurales;
- développer les fonctions économiques et de production pour améliorer leur contribution à la progression du PNB. (Schéma directeur)

Il s'agit ici aussi d'axes directeurs de développement et le caractère flexible de ceux-ci donne lieu à une diversité de projets qui affirment tous appartenir à la philosophie générale énoncée par le schéma directeur. En effet, tous les projets actuels de développement se clament du développement durable et arrivent à trouver une orientation dans le schéma directeur national. Il semble que la volonté de modernisation du pays passe aujourd'hui par la mise en œuvre de grands projets qui souhaitent s'inscrire dans une tendance internationale.

### 3.3 Stratégie d'aménagement des villes

Les dernières études montrent une tendance à s'installer dans des petites villes, dans un paysage rural. De nouvelles orientations, qui ne font pas nécessairement partie du schéma directeur national, proposent de se tourner vers «une urbanisation intégrée». L'objectif est de prévoir une meilleure planification de l'extension urbaine en y intégrant des espaces de travail, des espaces vert et communautaires, des infrastructures de transport pour ne laisser que 40 % de l'espace pour l'habitat. (Source, BTP). La direction de l'urbanisation du ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire recommande la programmation de quartiers résidentiels dans tous les nouveaux projets de développement économique dans l'objectif de réduire les distances physiques entre l'habitat et le lieu de travail

On assiste d'ailleurs à une baisse de la croissance démographique dans les grandes villes et à l'émergence d'un habitat dans les petites villes rurales. L'amélioration des conditions de vie dans ces zones laisse entrevoir un phénomène migratoire récent des villes vers la campagne qui forcera une bonne gestion des plans de développements des régions rurales.

Les grandes villes quant à elle cherchent à se moderniser afin d'occuper une place plus importante sur le plan méditerranéen et international. Plusieurs grands projets sont à l'étude ou en voie de réalisation dans les grandes villes comme Tunis, Sfax et Sousse et entre ses villes par un agrandissement du réseau routier.

Afin de concrétiser le «programme d'actualisation des plans d'aménagements et de la stratégie urbaine, il y a une volonté politique forte de mettre en marche les plans d'actions rapidement.

Les objectifs du plan :

- Réduire les délais d'adoption des plans d'aménagement urbain et hâter la mise en oeuvre du principe de la densification urbaine à travers la construction verticale.
- Intégrer les notions d'esthétique et de spécificités architecturales des régions dans les projets urbains.
- Créer une génération supplémentaire de zones économiques.
- Renforcer l'intérêt accordé aux médinas et aux monuments historiques.



Fig. 22 : Projet de cité culturelle pour Tunis  
(source : Actualité BTP en Afrique, [www.btonet.com.tn](http://www.btonet.com.tn))

## CONCLUSION

La Tunisie cherche à aujourd'hui à s'illustrer sur le plan méditerranéen et sur le plan international. Ces préoccupations sont bien visibles dans le schéma directeur national mais aussi dans la mise en place de grands projets urbanistiques. Le défi de modernisation repose sur la prise en compte d'une spécificité tunisienne et ce, particulièrement à l'échelle régionale. Il est fondamental de conserver une diversité basée sur les singularités locales. Ce principe s'insère d'ailleurs très bien dans une philosophie basée sur le développement durable qui prend alors tout son sens aux regards des enjeux d'aménagement mondiaux et des organisations internationales.

À travers la politique nationale d'aménagement, l'enjeu repose sur des projets locaux, des stratégies à petite échelle qui serviront d'exemples et encadreront l'aménagement régional dans le respect des particularités propres à un milieu. Le workshop de Mahdia correspond donc à un défi réel et permettra sans doute de contribuer au développement de stratégies singulières à la région de Mahdia.

## BIBLIOGRAPHIE

### LIVRES

Jellal ABDELKAFI, 1989. «La Médina de Tunis : espace historique», Presses du CNRS

Jellal ABDELKAFI, 2004. «Construction et déconstruction des paysages, le cas de la Tunisie», dans Paysage modes d'emploi, pour une théorie du paysage, sous la direction de Odile MARCEL, Éditions Champ Vallon, France, 296 pages.

Morched CHABBI, 1994, «Urbanisation et population en Tunisie», dans «Études sur l'urbanisation en Tunisie, 1975-1994»

### Publications de recherche

Ons Ben ATTIA, 2005. «Agriculture et Urbanisme balnéaire sur le littoral de Hammam Sousse : conflits ou complémentarités», Mémoire de master en Paysage, Territoire et Patrimoine, sous la direction de Pierre Donadieu et Moez Bouraoui. Sousse. 2005.  
[www.versailles.ecole-paysage.fr/recherche/cmdu/rencontres3/programme.html](http://www.versailles.ecole-paysage.fr/recherche/cmdu/rencontres3/programme.html)

Mostafa Kharoufi, «Urbanisation et recherche urbaine dans le monde arabe», Gestion des Transformations Sociales - MOST, Documents de Discussion - No. 11, [www.unesco.org/shs/most](http://www.unesco.org/shs/most)

Imen OUESLATI. 2006. «La place de la médina de Tunis dans les projets d'aménagement de l'époque coloniale.». URBAMAG, Colloque APERAU-Maghreb, 11, 12 et 13 décembre 2003, INAU Rabat., 22 mars 2006, <http://www.urbamag.net/>

Ahmed SOUISSI, 2000. «Tunisie, Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable», Profil des pays méditerranéens, Plan Bleu, Centre d'activités régionales.

### Site internet

Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), [www.environnement.nat.tn/schema.htm](http://www.environnement.nat.tn/schema.htm)

Le Portail Tunisien du Secteur Bâtiments et Travaux Publics: [www.btponet.com.tn](http://www.btponet.com.tn)

L'urbanisation de l'Afrique, un exemple : la ville de Tunis [www.educnet.education.fr/obter/appliped/tunis/theme/tun1.htm](http://www.educnet.education.fr/obter/appliped/tunis/theme/tun1.htm)